Image not found or type unknown

demande de visa de conjoint de français

Par **jamiloune**, le **31/01/2010** à **17:14**

bonjour, apres mariage en france mon epoux a déposé une demande de visa au consulat de rabat. Il a passé les tests et visite medicale mais quand il a apporté le dossier au consulat, on lui a dit on vous appelera. Mon epoux est entré légalement sur le sol Allemand en 1990 ou il a fait des études. quand il est entré en France en 2003, son visa était encore valable. Mais depuis la même année il est perimé. J ai envoyé un mail au consulat qui m'a repondu le dossier est en cours. Aussi, j ai envoyé un email a la préfecture qui m'a repondu, j ai bien reçu le dossier de votre epoux, et j ai demandé une enquête au commissariat de votre ville.
J aimerai savoir si cette pratique est légale. D'autant que ca ne me dérange pas si c'est fait dans l immédiat et pas dans des mois et des mois. J aspire a vivre avec mon mari comme tout le monde.

Quels sont les recours possible pour limiter les délais ? ca fait 2 mois que le dossier a été déposé. MERCI

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés